



Mme Emmanuelle Wargon,
tenez vos promesses !

Les premiers textes de la R.E. 2020 (*règlementation environnementale*)
sont sortis cet été.

Les promesses relatives à un observatoire:

- de la mise en oeuvre de la R.E.
- de la simplification des procédures
n'ont pas été tenues.

Aussi, les instances représentatives des professionnels du bâtiment s'adressent à elle pour que la situation se clarifie... et s'améliore.
Cet observatoire devait sanctuariser la clause de procédure de (possible) révision promise par Mme Wargon.

Aussi, dans leur courrier, souhaitent-ils que cette clause de « revoyure »
soit inscrite dans un texte réglementaire qui engage toutes les parties prenantes.

Voilà qui témoigne d'une sérieuse défiance installée vis-à-vis du ministère de la transition écologique.